

Info.pl@ine

ZOOM SUR



N°164 – 13 juin 2007 – 3 pages

Entretien et limitation de la végétation

Les bruches sont toujours là

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 10 juin 2007 (mm) :

Normale 77/06	Campagne 2006 - 2007			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
20,7	0,2	3,0	4,2	1,2

Les perturbations qui ont traversé le département depuis fin mai sont déjà absorbées par les cultures. Les quelques pluies tombées çà et là ne suffisent pas à compenser les besoins des cultures.

Températures du 1^{er} au 10 juin 2007 (°C) :

	Normale 77/06	Campagne 2006 - 2007			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Crécy-la-Chapelle
mini	11,0	13,7	13,8	13,6	14,3
Maxi	21,5	25,5	23,4	23,7	23,4

Même si le temps reste souvent brumeux et couvert, les températures restent toujours au dessus de la moyenne trentenaire, et contribuent à augmenter le besoin en eau des cultures.

Les conditions actuelles ont tendance à accélérer la finition des céréales.

source : Météo-France

ACTUALITES CULTURES

VISITE D'ESSAIS VARIETES - ITINERAIRES TECHNIQUES

Suite à une erreur indépendante de notre volonté, dans l'Info.pl@ine n° 163, l'emplacement du rendez-vous de Gironville s'est déplacé sur la carte. Le lieu où nous vous attendons est devant la ferme de Saint-Pierre, sur la route de l'Avenir.

MAÏS (stade : 8 à 11 feuilles)

✓ Pyrales

Les pyrales poursuivent leur vol sur certains secteurs. Actuellement les pontes ne semblent pas avoir débutées.

➤ La protection à l'aide des trichogrammes a dû s'effectuer.

Le SRPV ne signale pas encore de ponte. Les traitements insecticides sont à retarder.

POIS de PRINTEMPS (stade : 3 à 7 étages de gousses)

✓ Tordeuses

Les tordeuses augmentent sur notre département. Le seuil des 400 captures est proche ou dépassé sur une grande partie du département, notamment sud et centre. Les conseils de la semaine dernière (Info.pl@ine n° 162) restent d'actualité.

FEVEROLE (stade : 5 à +10 étages de gousses)

✓ Bruches

Compte tenu des conditions météo actuelles, les bruches restent très actives. Si le traitement avec une pyrèthrine date de plus de 8 à 10 jours, une nouvelle intervention est nécessaire.

Les féveroles sont à protéger jusqu'à la toute fin floraison.

Attention, la société SYNGENTA, nous informe que la spécialité KARATE XPRESS est limitée à deux applications sur bruche. Utiliser du KARATE ZEON ou du TALSTAR FLO si une troisième application est envisagée.

✓ Rouilles

La maladie se développe et devient plus présente.

➤ Les parcelles doivent être sous la protection d'une triazole. Pour les parcelles non encore protégées ou pour celles qui n'auraient reçu qu'un Chlorothalonil il y a 15 ou 20 jours, intervenir. Ex : CARAMBA 0,8 l/ha.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

ENTRETIEN DES JACHERES

En complément au broyage ou au fauchage des jachères, l'utilisation d'herbicides est possible. L'objectif est de :

- conserver une jachère avec un minimum de plantes indésirables,
- éviter la montée en graines des adventices
- et limiter la pousse et la fructification.

Avant tout emploi d'herbicide, assurez-vous qu'il est autorisé sur le couvert implanté.

Le choix du produit doit être fonction de l'objectif à atteindre :

➤ Destruction de plantes indésirables

Adventices	Matières actives autorisées ayant une efficacité sur les plantes indésirables	
	Couvert de graminées	Couvert de légumineuses, moutarde, radis *
Amarantes	2,4 D, 2,4 MCPA, amidosulfuron, bentazone, dicamba, mecoprop,	amidosulfuron, bentazone, pyridate,
Chardons	2,4 D, 2,4 MCPA, clopyralid, dicamba.	
Gaillet gratteron	amidosulfuron, bromoxynil, dicamba, fluroxypyr,	amidosulfuron,
Liserons	2,4 D +2,4 MCPA + clopyralid, dicamba	
Rumex	asulame, thifensulfuron methyl	asulame,

* Attention, toutes les matières actives ne sont pas autorisées sur toutes les cultures

➤ Limitation de la pousse et de la fructification

Seules des spécialités commerciales à base de dicamba, glyphosate, metsulfuron méthyle, n-phosphonométhylglycine peuvent être utilisées, à condition qu'elles soient autorisées sur le couvert.

REPERAGE DES ADVENTICES DANS LES CEREALES

Nous constatons des échecs de désherbage dans les céréales. Les adventices qui dépassent des cultures permettent de faire un premier bilan et de préparer les stratégies pour les années à venir. Les raisons des échecs sont diverses et ne se limitent pas seulement à des phénomènes de résistance :

- le produit pas toujours bien adapté à la diversité de la flore présente dans la parcelle,
- les conditions météo (hygrométrie et température) pas optimum. Le mois d'avril particulièrement sec peut expliquer une partie des échecs de produits à base de sulfonilurées,
- la dose employée pas adaptée au stade des adventices qui ont eu tendance à bien se développer pendant l'hiver,
- l'absence de gel qui n'a pas joué son rôle de sensibilisation des plantes,
- et, peut être des phénomènes de résistance. Des ray-grass et des vulpins résistants aux sulfonilurées sont déjà signalés.

Avant moisson, repérer les zones infestées par les mauvaises herbes et des espèces qui sortent du blé (folles avoines, vulpins, ray-grass...).

Dès l'interculture, il sera possible de commencer à nettoyer ces ronds, soit lors de déchaumages répétés (faux-semis), soit par un traitement approprié.



Source INRA

Vous trouverez en fichier joint l'enquête faite par le SRPV et la FREDON Ile-de-France. Nous vous invitons à y consacrer un moment et à la retourner à :

FREDON IDF – 10 rue du séminaire – 94516 RUNGIS – ou par fax au 01-56-30-00-29 ou par mail à l'adresse : fredonidf@wanadoo.fr

Ceci permettra d'avoir une vision globale sur ces questions de désherbage pour apporter des réponses.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ROUTE et MOISSON, précision

Accompagnement des moissonneuses

Si l'empattement de la moissonneuse dépasse 3,5 m (et non 2,55 comme indiqué la semaine dernière), elle doit être précédée d'un véhicule d'accompagnement :

- avec les feux de croisement allumés,
- muni d'au moins un gyrophare,
- et signalé par le panneau « convoi agricole ».

La moissonneuse doit être équipée de la même signalisation.

ENTRETIEN DES JACHERES

Autorisation d'utiliser les jachères pour les animaux

A titre dérogatoire pour l'année 2007 en Seine-et-Marne, **le pâturage et le fauchage** pour la nourriture des animaux **est autorisé** sur les parcelles en jachère au titre des aides PAC 2007.

Cette disposition exceptionnelle a pris effet le 6 juin suite au déficit hydrologique enregistré cet hiver.

Pour le fauchage, il est nécessaire de demander une dérogation à la DDAF par fax (01 64 39 65 54) ou par mail (sdaaf.ddaf77@agriculture.gouv.fr) en précisant les îlots concernés, la destination du produit de fauche (élevage de l'exploitation ou nom de l'éleveur bénéficiaire). Il est rappelé que l'opération doit se faire **à titre non lucratif**.

Toutes les précautions doivent être prises pour protéger la faune sauvage (fauchage en commençant par le centre de la parcelle, dispositif d'effarouchement, ...).

Rappel des dates d'interdiction de broyage des jachères

Le broyage des jachères est interdit :

- **avant le 3 juillet au sud de la RN 19,**
- **avant le 10 juillet au nord de la RN 19.**



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural
Toutes rediffusion et reproduction interdites